



MUNICIPALITE DE LA PRAZ

Rte de Juriens 1

1148 La Praz

Tél. : 024 453 15 87 – 078 622 52 27

E-mail : greffe@lapraz.ch

**Au Conseil général
de La Praz**

La Praz, le 15 mai 2023

**Préavis municipal relatif à la gestion et aux comptes de
fonctionnement pour l'année 2022 – No 13/2021-2026**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis :

Conformément à l'article 4 de la loi sur les communes du 28 février 1956, et au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, la Municipalité a le plaisir de soumettre à votre approbation sa gestion ainsi que les comptes de l'année 2022.

2. Gestion :

La Municipalité, composée de MM. Roger Dupertuis (Syndic), Stéphane Brodbeck, Jonas Bürdel, Pascal Masson et Florian Sordet, s'est efforcée de maintenir le bon fonctionnement de notre Commune en conformité avec le budget 2022. La situation financière stable a permis de réaliser les travaux d'entretien prévus.

3. Finances :

Les comptes communaux pour l'exercice 2022 présentent un total des charges de **CHF 999'019.41** et un total des revenus de **CHF 1'024'467.86**. Il en résulte un excédent de revenus de **CHF 25'448.45**, alors que le budget 2022 prévoyait une perte de CHF 49'425.77.

Les comptes de fonctionnement ainsi que le bilan sont présentés en annexe du présent préavis.

Les principaux écarts par rapport au budget appellent les commentaires suivants :

• **11 – Administration :**

- **110.365.00 – Aides et dons (+ CHF 2'100.00)** Afin de répondre à une demande pressante de la part du « Mollendruz ski de fond », qui cherchait une solution pour

financer le solde manquant pour l'achat d'une dameuse, un don exceptionnel de CHF 2'5000.00 a été versé.

- **21 – Impôts :**

En 2022, les rentrées d'impôts revenu et fortune sont conformes au budget mais il faut relever une baisse de CHF 29'413.27 pour l'impôt sur le revenu par rapport aux comptes 2021. De même, les impôts conjoncturels 2022 (droits de mutation et part à l'impôt sur les gains immobiliers) ne représentent que CHF 2'090.00, alors qu'ils s'élevaient à CHF 42'657.05 en 2021.

- **210.400.30 - Impôts à la source (+ CHF 12'593.09)**

L'impôt sur les travailleurs étrangers domiciliés en Suisse, ne possédant pas de permis de séjour, est bien supérieur aux années précédentes, qui avaient été prises en référence lors de l'établissement du budget.

- **22 - Service financier :**

- **220.322.00 – Intérêts emprunts à moyen et long terme (- CHF 2 448.72)**

Cette économie a pu être réalisée grâce à un prêt de CHF 314'000.00 taux à 0.00% obtenu auprès de la Caisse Intercommunale de Pensions, pour le financement du crédit d'étude de la 1^{ère} étape de renouvellement du réseau d'eau, et le remboursement d'une dette arrivant à échéance au 30.06.2022 auprès de la BCV.

- **220.380.00 – Attribution aux fonds de réserve (+ CHF 100'000.00)**

Au vu du bon résultat de l'exercice 2022 dans sa globalité, un montant de CHF 100'000.00 est attribué au fond de réserve (compte au bilan No 92820.30 « Fonds de réserve »).

- **220.352.00 - 220.452.00 - Fonds de péréquation (+ 67'427.00)**

Pour 2022, les travaux effectués sur les routes ainsi que la péréquation globale du Canton engendrent un solde péréquatif en faveur de notre Commune.

- **32 - Forêts :**

- **320.314.00 – Entretien des forêts Triage forestier : (- CHF 6'026.20)**

Le montant alloué pour les soins cultureux a dépassé de CHF 3'025.00 le budget de CHF 4'000.00, mais est largement couvert par le retour de la subvention (CHF 11'000.00).

Une facture de frais de gestion technique de CHF 8'007.00 reçue en décembre 2021 pour paiement en janvier 2022 a été imputée sur les comptes 2021 par erreur.

- **320.435.00 – Vente de bois : (+ CHF 15'880.80)**

Le prix des ventes de bois a augmenté entre l'élaboration du budget et la vente, d'environ 15 % pour le bois de feu et entre 5 et 10 % pour certains assortiments de bois de service.

- **320.451.00 - Participations et remb. Canton subventions (+ CHF 14'127.80)**

Les subventions pour les soins cultureux sont supérieures à l'estimation budgétaire (+ CHF 15'560.00). Cet écart est lié aux travaux d'entretien réalisés en 2022 et à une subvention non planifiée concernant l'entretien d'une lisière. Les conditions de subventionnement pour les soins à la jeune forêt ont été revues et sont plus avantageuses.

- **35 – Bâtiments communaux :**

- **350.312.00 – Electricité et combustible (- CHF 8'891.95)**

Seul un plein de mazout a été effectué en août 2022, alors qu'habituellement deux remplissages de citernes sont effectués chaque année.

- **350.314.00 – Aménagement et entretien des bâtiments (- CHF 1'852.65)**

Certains travaux n'ont pas été réalisés en 2022 notamment au refuge ; tubage cheminée et autorisation pour la création toilettes sèches.

- **41 – Service technique :**

- **410.312.00 – Eclairage public (consommation) (+ CHF 756.45)**

La baisse de consommation d'électricité, liée au remplacement des sources lumineuses, n'est pas encore totalement répercutée sur les comptes 2022, car les décomptes annuels du fournisseur d'électricité sont réalisés en août.

- **43 – Routes :**

- **430.313.00 – Déblaiement de la neige (+ CHF 3'416.75)**

Une place d'évitement pour les travaux de déneigement (chasse-neige) a été créée au chemin de Chomoz pour un total de CHF 3'096.65.

- **430.314.00 - Entretien routes, éclairage (+ CHF 16'944.25)**

Un supplément de coût de CHF 13'621.45 pour la réfection du DP 16 s'explique par la nécessité de réaliser un renouvellement complet de l'ensemble du revêtement du chemin, alors que seule une partie avait été prévue. A noter que des travaux privés en bordure de ce chemin ont été réalisés simultanément aux travaux communaux, et qu'ils ont été refacturés au bénéficiaire puis comptabilisés sur le compte 430.435.10.

- **430.435.10 – Facturation services à des tiers : (+CHF 6'574.00)**

La Baloise Assurance a remboursé l'entier de la facture pour la réfection de la barrière de la Croisée Rte de Juriens (CHF 2'100.00). De plus, un montant de CHF 4'474.00 a été remboursé à notre commune pour des travaux privés réalisés en bordure du DP16.

- **44 – Parcs, promenades, cimetières :**

- **440.314.00 - Entretien cimetière et places (+ CHF 1'656.05)**

Le Groupement forestier du Vallon du Nozon a fabriqué et livré une table en chêne de 3m en bois local pour la place de jeux d'un montant de CHF 2'750.00, en remplacement de la précédente qui était fortement endommagée.

• **72 – Prévoyance sociale cantonale :**

○ **720.351.00 - Participation à la cohésion sociale (- CHF 21'725.00)**

Sur la base du décompte prévisionnel de la péréquation 2022 établi avec la Fiduciaire, une diminution des charges a été comptabilisée en transitoire. Le décompte intègre l'accord Canton-UCV d'août 2020 qui accorde aux communes CHF 60 millions pour 2022 ainsi qu'un montant supplémentaire de CHF 25 millions accordé pour accélérer le rééquilibrage financier canton-communes. D'autre part, la faible rentrée d'impôts conjoncturels permet également de réduire notre charge (la moitié des encaissements sont prélevés et versés à la cohésion sociale).

○ **720.452.00 – Remboursement ARAS / AJOVAL (+ CHF 15'765.83)**

AJOVAL a perçu des montants supplémentaires pour l'exercice 2022, ce qui réduit la participation de notre commune. Cette diminution de charges de l'association s'explique par :

- CHF 558'000.00 d'indemnités maladie et participation SESAF
- CHF 770'000.00 participation pour les places supplémentaires ouvertes en 2022
- CHF 127'000.00 augmentation de la subvention de la FAJE

• **73 – Santé publique :**

○ **730.313.00 – Santé publique – Défibrillateur (+ CHF 2'790.50)**

La commune a fait l'acquisition d'un défibrillateur, qui a été installé à la maison de commune, dans la salle d'attente du bus.

• **81 – Service des eaux :**

○ **810.301.00 – Salaires des eaux (+ CHF 3'000.00)**

Les multiples travaux réalisés sur le réseau, le contrôle des installations avec l'inspecteur cantonal, ainsi que la gestion de crise du manque d'eau ont engendré un nombre d'heures bien plus élevées qu'à l'accoutumée. Le municipal en charge du dicastère a ainsi consacré près de 150 heures pour que la fourniture d'eau puisse être assurée dans les meilleures conditions possibles. Dans le même temps, le suivi et la validation des études pour la 1^{ère} étape de renouvellement du réseau d'eau (Préavis 33, 2016-2021) a également généré une charge de travail supplémentaire.

○ **810.314.00 – Entretien du réseau d'eau (+ CHF 25'756.20)**

- Travaux sur le captage de La Diaz : CHF 15'903.55 (au budget CHF 10'000.00)
- Recherche de fuite, curage de la conduite d'adduction du réservoir supérieur et réparations, pour un total de CHF 22'060.55
- Réparation du traitement d'aux UV : CHF 1'972.05
- Transport d'eau le 31.08.2022 : 9 x 17'000 lt depuis Moiry = CHF 1'599.35

○ **810.480.00 – Prélèvement sur le fonds de réserve (+ CHF 25'428.23)**

L'entier du fonds de réserve, soit CHF 30'428.23, a été prélevé (compte No 92800.30 « Réserve service des eaux » au bilan) afin de réduire le déficit de ce dicastère autofinancé.

4. Conclusions :

Les comptes ont été révisés par la Fiduciaire Fiprom SA et soumis à la commission de gestion et finances pour étude et rapport.

La Municipalité a adopté ces comptes de fonctionnement lors de sa séance du 15 mai 2023 et vous propose de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE LA PRAZ


- vu le préavis municipal no 13/2021-2026
- ouï le rapport de la commission de gestion et finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'accepter les comptes pour l'année 2022 tels que présentés
- de donner décharge à la commission de gestion et finances pour son mandat de vérificateurs des comptes 2022
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
R. Dupertuis dit Neveu

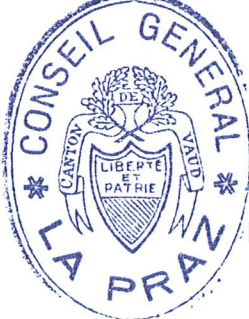


La Secrétaire
C. Bally Tharin

Adopté / Refusé par le conseil général le... 19.06.2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président
J. Chevalier



La Secrétaire
F. Benmessaoud